

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 24 JUNI 2025**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
19		
Présents	Représentés	Absents
10	4	5
<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>		
<b>N° 24/06/25-04</b>		
<b>AUTORISATION DE PROCÉDER A LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>		
<b>AUTORISATION DE POURVOIR AU RECRUTEMENT DE CET EMPLOI</b>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 24 du mois de juin à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS, Thomas DIEULLE

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

Jean-Sébastien VIALATTE remplacé par Nadine ESPINASSE

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY  
Hélène BILL représentée par Nadine ESPINASSE,  
Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD,  
François CARRASSAN représenté par Gaston SECONDI

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Véronique LENOIR,  
Jean-Luc DELAUNAY, Enora MIGNONNEAU

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE**

**SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025**

**N° D'ORDRE : 24/06/25-04**

**OBJET :**

**AUTORISATION DE PROCÉDER A LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT  
D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
AUTORISATION DE POURVOIR AU RECRUTEMENT DE CET EMPLOI**

**Monsieur le Président expose :**

Mes chers collègues,

Le Conseil d'administration avait créé un emploi d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet. Aujourd'hui afin d'assurer l'entièreté des enseignements au sein des ateliers des beaux-arts et notamment dans le cadre des cours dispensés pour les pratiques amateurs, il convient de créer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des AEA à 20 heures hebdomadaires dans cette spécialité.

<b>Postes créés et déclarés vacants</b>					
<b>Filière</b>	<b>Grade ou emploi</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Quotité du poste</b>	<b>Nombre de poste</b>	<b>Observations</b>
<b>CULTURELLE</b>	AEA	A	20 h	1	TEMPS COMPLET

Je vous propose donc d'ouvrir au recrutement :

- 1 emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique en précisant que s'il s'avère qu'aucune candidature statutaire ne se révèle répondre aux besoins, l'établissement pourra recourir au recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Après avoir entendu le Président,**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la Fonction Publique,

**VU** la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** l'arrêté du Préfet du Var en date du 29 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art de Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique,

**VU** le décret n°2021-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**VU** l'accord du CST du 05 juin 2025

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet et de l'ouvrir au recrutement, relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique .

**CONSIDERANT** qu'il convient également de prévoir la possibilité de recourir, en cas d'absence de candidatures statutaires, à un recrutement contractuel pour exercer les fonctions sur le poste à pourvoir.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**DE CREER** un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique.

### **ARTICLE 2**

**D'OUVRIR** au recrutement de l'emploi cité précédemment.

### **ARTICLE 3**

**DE DIRE** qu'en cas d'absence de candidature statutaire, le recrutement d'agents contractuels pour exercer les fonctions d'Assistant d'Enseignement artistique est possible.

### **ARTICLE 4**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondantes à l'emploi ainsi créé, sont inscrits au Budget 2024 – Chapitre 012 – compte charges de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 24/06/2025

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

**Monsieur Yann TAINGUY**